

Directeur de Publication :  
Brice PARINET

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : administration@dyf78.ff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

### Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
SARAH, WILLIAM

### Lignes directes DYF

Compétitions  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37  
Arbitrage & Féminines  
Marc-Antoine KELLER  
01 80 92 80 25  
Discipline & Service civique  
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21  
Discipline & Dossiers FAFA  
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26  
Comptabilité  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
Règlements & Foot Animation  
Alexandre OGEREAU  
01 80 92 80 22  
Service civique  
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23  
Technique  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27  
Kévin HUE - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL

Mardi 4 février 2025

N° 1832

Saison 2024/2025

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	7
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13
COMMISSION DEPARTEMENTALE TERRAINS	14
FLASHS ACTUS TECHNIQUES	16-17

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FFF

STOP AUX  
VIOLENCES  
ET AUX  
DISCRIMINATIONS

JEUDI  
06  
FEV.

**WEBINAIRE**  
**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES  
ET LES DISCRIMINATIONS**

De 18h à 19h



EKINSport



Yvelines  
Le Département

# AGENDA 2024 / 2025 JANVIER / FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23

7-8 & 9/01/2025  
FIA - 4ème Session aux Mureaux  
12/02/2025  
Stage mi-saison JAD au District  
13/02/2025  
Formation continue des Arbitres en Visio  
15/02  
AF Pratique Féminine  
18/02  
Interdistricts U16G  
19/02  
Interdistricts U14F  
20/02  
CFI U10-U13F

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL X LES RESTOS DU CŒUR

## OPÉRATION CŒUR DE FOOT 78

Collecte de denrées alimentaires  
et de produits d'hygiène

**JUSQU'AU  
21 FÉVRIER  
2025**

COEUR DE FOOT 78

### Quels produits donner ?

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner
- Produits d'hygiène
- Produits d'entretien
- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérum physio
- Biberon, tétine
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses

Informations sur : [@dyf.féminines](https://www.instagram.com/dyf.féminines) [@District des Yvelines de Football](https://www.facebook.com/District.des.Yvelines.de.Football)

## Que donner et que faire ?

### Cœur de Foot 78

#### PRODUITS D'HYGIENE

- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérum physio
- Biberon, tétine
- Tout produit d'hygiène
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses
- Produit d'entretien

#### DENRÉES ALIMENTAIRES

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner

#### IDÉE D'ACTION

- Organiser une collecte dans votre club, en parler aux éducateurs et licenciés de votre club.
- Distribuer des boîtes de collecte dans les écoles, les entreprises locales, les supermarchés etc...
- Collaborer avec un supermarché et en parler aux consommateurs.
- Partager la campagne sur les réseaux sociaux, par e-mail et auprès de votre réseau personnel pour encourager les dons.

CY SENIORS Dimanche 2 mars 2025		CY VETERANS Dimanche 2 mars 2025	
A MANTOIS 78 FC 3	-	MONTESSEON US 1	
B TRAPPES ES 2	-	LES MUREAUX OFC 2	
C VILLENES OROVAL 1	-	AUBERGENVILLE FC 1	
D POISSY FC 1	-	PLAISIROIS FO 1	

  

CC SENIORS Dimanche 2 mars 2025		CC VETERANS Dimanche 2 mars 2025	
A LE CHESNAY 78 FC 2	-	VALLEE 78 FC 2	
B VOISINS FC 3	-	VINSKY FCM 2	
C AUBERGENVILLE FC 2	-	LES MUREAUX OFC 3	
D EPONES USBS 2	-	GUYANCOURT ES 2	

  

CY CDM Dimanche 2 mars 2025		CY FUTSAL SENIORS semaine du 24.02.25	
A VOISINS FC 5	-	SARTROUVILLE ES 5	
B TRIEL AC 5	-	ACHERES BENFICA AP 5	
C CROISSY US 5	-	CLAYES S/BOIS USM 5	
D VILLEPREUX FC 5	-	ST CYR LUSO 6	

  

CRIT LUNDI SOIR Lundi 24 février 2025		POUR RAPPEL DE L'ORDRE DES MATCHS EN 1/2	
A CROISSY US 1	-	MOUILLES SO 1	
B OVILOISE 1	-	OVILOISE 2	
C ACHERES FC 1	-	FC A L'ANCIENNE 1	
D CHANTELOUP LES V. US 1	-	MAUREPAS AS 1	

  

FINALE	
E	F

## TIRAGE AU SORT

### 1/4 de finales

COUPES DES YVELINES ET COUPES DU COMITÉ

CY U18 Dimanche 2 mars 2025		CY SENIORS F À 11 Samedi 8 février 2025	
A MONTIGNY LE BIX AS 21	-	MONTESSEON US 21	
B CONFLANS FC 21	-	MARLY LE ROI US 21	
C BOUGIVAL FOOT 21	-	ST GERMAIN EN LAYE 21	
D CARRIERES GREILLONS 21	-	CELLOIS CS 22	

  

CY U16 Dimanche 2 mars 2025		CY SENIORS F À 8 Samedi 8 février 2025	
A VERSAILLES 78 FC 23	-	SARTROUVILLE ES 21	
B HARDICOURT US 21	-	FOURQUEUX AS 21	
C CELLOIS CS 21	-	MONTESSEON US 21	
D POISSY FC 21	-	CARRIERES S/S US 32	

  

CY U15 Samedi 1er mars 2025		CY U18 F À 8 Samedi 8 février 2025	
A LES MUREAUX OFC 1	-	MONTESSEON US 1	
B PLAISIROIS FO 1	-	VERNEUIL US 1	
C MAISONS LAFFITTE	-	POISSY FC 1	
D ELANCOURT OSC 1	-	MAGNY 78 FC	

  

CY U14 Samedi 1er mars 2025		CY U15 F À 8 Samedi 8 février 2025	
A MARLY LE ROI US 217	-	PLAISIROIS FO 22	
B BOUAFLE-FLINS 21	-	PECQ US LE 21	
C CONFLANS FC 21	-	MUREAUX OFC LES 21	
D CHATOU AS 21	-	CARRIERES SISENE US 21	



**Le District des Yvelines de Football organise une nouvelle session de formation : A.F. Pratique Féminine le samedi 15 février 2025 sur les installations sportives du club de Carrières Grésillons A.S. au Stade Municipal Mazières.**

L'objectif de cette formation est d'appréhender l'environnement du football féminin, les publics et les fonctions au sein du club autour du projet féminin ainsi que de participer à la vie du club et à l'encadrement de la pratique des jeunes féminines.

Il sera abordé aussi la compréhension de l'organisation de la pratique féminine, l'organisation d'un rassemblement (préparer, installer, accueillir et communiquer avec un public de jeunes footballeuses) et l'animation d'un atelier éducatif ou sportif.

A l'issue de cette formation vous pourrez obtenir une **licence Animatrice.teur.**

Que vous soyez une femme ou un homme, vous pouvez vous inscrire afin d'obtenir cette **Attestation Fédérale Pratique Féminine.**

Pour connaître les modalités d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Et pour vous inscrire 2 possibilités :

- via le club : [Accès Portail Clubs](#)

- ou individuellement sans passer par votre club : [Cliquez-ici](#) puis sur la rubrique « **Inscriptions Educateurs** » et sélectionner la formation parmi **les formations bénévoles**

**Attention Clôture des inscriptions le 7 février 2025 !!! Alors pas de temps à perdre, inscrivez-vous !**

Pour plus de renseignement : [Module Animatrice.teur de la Pratique Féminines](#)

Contact : Département Formation – 01 80 92 80 29 – [administration@dyf78.fffr](mailto:administration@dyf78.fffr)

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 03/02/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER, Mme Y. RUPERT

Absents excusé : G. LANDRIOT, L. JOUBERT ( Vice Président)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

**U15**

**D1 DU 25/01/2025**  
53045495 VILLENES ORGEVAL 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

**D2-A DU 25/01/2025**  
53110458 ENT. EPONE MEZIERES 1 / PORCHEVILLE FC 1  
53110460 POISSY FC 22 / LIMAY ALJ 1

**D2-B DU 25/01/2025**  
53110635 BEYNES FC 1 / CHAMBOURCY ASM 1

2EME RAPPEL  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

**SENIORS**

**D5-A DU 19/01/2025**  
29535226 LIMAY ALJ 2 / ISSOU AS 1

**FOOT LOISIR + 45 ANS**

**POULE A DU 17/01/2025**  
29917072 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

## FORAITS NON AVISES 2EME FORAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**SENIORS**

**D5-B DU 02/02/2025**  
28230543 VERNOUILLET FC 1

## FORAITS NON AVISES 1ER FORAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**SENIORS**

**D3-B DU 02/02/2025**  
28219551 PECQ US LE 1

**U18**

**D3-B DU 02/02/2025**  
29717458 CARRIERES S/SEINE US 22

**U16**

**D4-B DU 02/02/2025**  
29722132 BOUGIVAL FOOT 22

**FUTSAL**

**D1-A DU 01/02/2025**  
29608765 MUREAUX OFC LES 1

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 16/02/2025

**U16**

**D2-A**  
28253386 ETANG ST NOM ES 21 / VILLENES ORGEVAL 21

A JOUER LE 23/02/2025

**SENIORS**

**D1-A**  
28214812 MARLY LE ROI U.S. 1 / AUBERGENVILLE F.C 1

**VETERANS**

**D5-A**  
29451696 BREVAL LONGNES F.C. 31 / ANDRESY F.C. 32  
29451697 GUERVILLE ARNOUVILLE 33 / VERNEUIL PORT. 32  
29451700 VILLIERS MAHIEU AS 31 / VILLENES ORGEVAL 32

A JOUER LE 01/03/2025

**U15**

**POULE-D**  
53046187 PERRAY FOOT. ES 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

**U14**

**D4-B**  
29558086 HOUILLES A.C. 24 / CHANTELOUP LES V. US 22

**D4-E**  
29561613 VALLEE 78 F.C. 22 / CHESNAY 78 F.C. LE 22

**D4-F**  
28283277 PERRAY FOOT. ES 21 / JOUY EN JOSAS U.S. 21

A JOUER LE 02/03/2025

**SENIORS**

**D2-A**  
28219159 A.S. BUCHELOISE 1 / MARLY LE ROI U.S. 2

**D4-A**  
28220866 BREVAL LONGNES F.C. 1 / CS ROSNY FOOTBALL 2

**D5-A**  
29535234 SPORTS LOISIRS CULT. 1 / ISSOU AS 1

**VETERANS**

**D3-A**  
28248148 GUERVILLE ARNOUVILLE 32 / ECQUEVILLY E.F.C. 31  
28248149 MEULAN/JUZIERS/ASFG 31 / HOUILLES S.O. 32

**U18**

**D3-B**  
29717462 HOUILLES A.C. 23 / MONTESSON U.S. 22

**U16**

**D2-B**  
28253477 MAUREPAS AS 21 / VERSAILLES 78 FC 24

**D3-A**  
28253621 MAURECOURT F.C. 21 / CONFLANS F.C. 22

A JOUER LE 06/04/2025

**U18**

**D3-A**  
29717259 CS ROSNY FOOTBALL 21 / ECQUEVILLY E.F.C. 21

A JOUER LE 12/04/2025

### U15

**POULE B**  
53110504 AJEM 1 / LIMAY ALJ 1

### U14

**D3-B**  
28283617 HOUILLES A.C. 23 / CHATOU AS 21

A JOUER LE 27/04/2025

### SENIORS

**D4-A**  
28220864 JUZIERS F.C. 1 / A.S. BUCHELOISE 2

### VETERANS

**D3-A**  
29531747 GARGENVILLE STADE 31 / MONTESSON U.S. 32

**D3-B**  
29225305 MONTFORT FC 31 / HOUDANAISE REGION FC 32

**D4-A**  
29148669 VAUXOISE ES 31 / CARRIERES GRESILLONS 31

**D4-C**  
28248865 PERRAY FOOT. ES 31 / MAUREPAS AS 32

### U16

**D3-A**  
28253620 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / TRIEL AC 21

**D4-A**  
29721997 GARGENVILLE STADE 21 / VAUXOISE ES 21

A JOUER LE 04/05/2025

### VETERANS

**D5-B**  
29770599 TRIEL AC 33 / CARRIERES S/SEINE US 33

A JOUER LE 11/05/2025

### SENIORS

**D4-B**  
28222798 VAUXOISE ES 2 / CONFLANS F.C. 3

## VETERANS

**D2-B**  
28232058 BEYNES F.C. 31 / MONTIGNY LE BX AS 31

**D3-B**  
28248284 POIGNY LA FORET US 31 / E. S. GUYANCOURT F. 31

## MATCHES REPORTÉS EN RAISON DE LA COUPE DES YVELINES FUTSAL

A JOUER LE 02/03/2025

### U16

**D4-B**  
29722180 VILLEPREUX FC 21 / FCFF 21

A JOUER LE 06/04/2025

### U16

**D4-C**  
29722309 MESNIL ST DENIS ASL 22 / ST CYR AFC 21

## MATCHES A PROGRAMMER

### SENIORS

**D2-B**  
28219287 CS ROSNY FOOTBALL 1 / TRAPPES ES 2

### VETERANS

**D3-A**  
28248150 VILLENNES ORGEVAL 31 / ST GERMAIN EN LAYE 31

### U18

**D1-A**  
28215236 MARLY LE ROI U.S. 21 / LIMAY ALJ 21

### CRITERIUM DU LUNDI

**POULE A**  
29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

### FOOT LOISIR + 45 ANS

**POULE A**  
2991702 ENYT. MEZIERES SERBIE 1 / ROSNY FOOTBALL CS 1

**POULE B**  
29917108 ENT EPONE LAINVILLE 1 / VILLENNES ORGEVAL 1  
29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1  
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1  
29917113 MAURECOURT F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1  
29917116 MAULOISE U.S. 1 / ENT EPONE LAINVILLE 1

29917121 VILLENNES ORGEVAL 1 / ANDRESY F.C. 1  
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1  
29917126 JUZIERS F.C. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

**POULE C**  
29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1  
29917184 RAMBOUILLET YVE. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1

## COURRIERS

### SENIORS

**D5-A DU 02/02/2025**

**29535238 LIMAY ALJ 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 2**

Courrier de LIMAY, le match n'ayant pas eu lieu en raison de la fermeture du terrain (arrêté municipal). Ce match n'ayant pas été indiqué dans le courrier annonçant la fermeture du terrain et l'arbitre et l'observateur s'étant déplacés, **la Commission dit match à jouer à une date ultérieure, les frais d'arbitrage et d'observateur étant à la charge de LIMAY.**

### VETERANS

**564274 ANCIENS DU MANTOIS**

Le club rencontre des difficultés dans le partage de son terrain avec une autre équipe d'une fédération autre et propose plusieurs solutions. **La Commission est en attente de la décision d'inverser la rencontre de l'équipe de l'autre fédération avant Vendredi 07/02 à 12H, sinon le match Vétérans D4-A contre CARRIERES GRESILLONS du 09/02 sera reporté à une date ultérieure.** Le match D4-A contre VAUXOISE est reportée à une date ultérieure.

## DEMANDES

### SENIORS

**D5-A du 09/02/25**

**29535241 MANTES OLYMPIQUE 2 / PORCHEVILLE FC 1**

Demande du club de MANTES OLYMPIQUE pour reculer le coup d'envoi à 17H en raison de la fermeture du terrain de la Butte Verte. **Refus de PORCHEVILLE FC.**

La Commission précise que cet horaire est dérogatoire et donne son accord.

**D5B du 30/03/25**

**29770619 POISSY CHI 32 / MESNIL LE ROI AS 32**

Demande de POISSY CHI pour reporter cette rencontre au 06/04 en raison de la participation de son club à une course municipale.

**La Commission informe que MESNIL LE ROI AS a une rencontre déjà prévue le 06/04.**

**La Commission dit match à jouer le 27/04/2025 sous réserve de la réception d'un justificatif.**

**D5B du 04/05/25**

**29770611 MESNIL LE ROI AS 32 / BREVAL LONGNES FC 32**

Demande du club du MESNIL LE ROI pour jouer cette rencontre le 11/05/25 car ses 2 équipes vétérans jouent le même jour. Le club propose également l'inversion.

**La Commission donne son accord pour jouer le 11/05.**

**U18**

**D2-B DU 09/02/25**

**28251742 ETANG ST NOM ES 21 / CELLOIS CS 22**

Suite à l'arrêté municipal d'ETANG ST NOM ES, le club demande le report à une date ultérieure.

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure et invite le club à trouver une solution de repli.**

**D2B du 09/03/25**

**28251747 CELLOIS CS 22 / FONTENAY FLEURY FC 22**

Demande du club du CELLOIS CS pour décaler le coup d'envoi à 11h00 car ses U18 R3 jouent à 13h00.

**L'horaire étant dérogoatoire, la Commission donne son accord.**

**D2B du 30/03/25**

**28251755 CELLOIS CS 22 / CHESNAY 78 FC 21**

Demande du club du CELLOIS CS pour décaler le coup d'envoi à 11h00 car ses U18 R3 jouent à 13h00.

**L'horaire étant dérogoatoire, la Commission donne son accord.**

**D3B du 16/02/25**

**29717509 VESINET SCI 21 / VILLEPREUX FC 21**

Demande du club du VESINET SCI pour décaler cette rencontre au 23/03 en raison des vacances scolaires.

Refus de VILLEPREUX car un autre match est déjà programmé.

Nouvelle proposition pour le 06/04.

**Accord de VILLEPREUX.**

**La Commission donne son accord.**

**U16**

**D1 du 09/02/25**

**28215472 MONTESSON US 21 / GUYANCOURT ES 21**

Demande du club de MONTESSON US pour jouer cette rencontre à 12h00 afin de jouer sur le terrain synthétique.

**La Commission est en attente de l'accord de GUYANCOURT avant Vendredi 07/02 à 12H.**

**D3A du 09/02/25**

**28253629 MUREAUX OFC 2 / TRIEL AC 1**

Demande du club des MUREAUX OFC pour jouer cette rencontre à 11h15 afin de jouer sur le terrain synthétique.

**La Commission dit match à jouer à 11H, horaire dérogoatoire.**

**D3B du 09/02/25**

**28253715 VESINET SCI 21 / CLAYES SS/BOIS USM 21**

Accord des 2 clubs pour reporter cette rencontre au 06/04/25 suite à l'arrêté de fermeture du terrain.

**La Commission donne son accord.**

**D3-B DU 02/03/2025**

**28253705 SARTROUVILLE ES 22 / CROISSY US 21**

Demande du club de SARTROUVILLE pour reporter cette rencontre au 06/04/25 afin de pouvoir supporter les joueurs de l'équipe 1 en Coupe des Yvelines.

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner son accord.**

**U15**

**D2A du 08/02/25**

**53110462 CS ROSNY FOOTBALL 1 / POISSY FC 2**

Demande du club de CS ROSNY FOOTBALL pour jouer cette rencontre à 13h00 pour faciliter la fluidité des rencontres prévues ce jour.

**La Commission est en attente l'accord de POISSY avant Vendredi 07/02 à 12H.**

**U14**

**D4C du 01/03/25**

**29561324 MAISONS LAFFITTE FC 22 / MESNIL LE ROI AS 21**

Demande du club de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre, car un match de Coupe Yvelines est prévu au même moment.

**La Commission ne peut inverser le match retour puisque l'aller a déjà eu lieu. De plus, votre créneau est libre à 16h donc il suffit d'y déplacer un des 2 matchs.**

**D3C du 24/05/25**

**28283744 CELLOIS CS 21 / VALLEE 78 FC 21**

Demande du club du CELLOIS CS pour jouer cette rencontre le 22/03 en raison d'un événement municipal (arrêté fourni) à cette date.

**La Commission ne peut accepter car ce match est le dernier, tous les matches doivent se jouer en même temps lors de la dernière journée. Vous devez donc trouver un terrain de repli.**

**D4-D du 01/03/25**

**29607032 VILLIERS/AUTEUIL 21 / BAILLY NOISY SFC 22**

Le club de VILLIERS LE MAHIEU AS demande à ce que l'accord initial entre les 2 clubs pour jouer ce match le 10 mai soit accepté.

**La Commission donne son accord.**

**FUTSAL**

**CY du 24/02/25**

**53152084 ANDRESY FUTSAL 1 / TRAPPES YVELINES 1**

Le club d'ANDRESY nous signale que son gymnase ne sera pas disponible à cette date et propose 2 dates.

**La Commission donne son accord pour le 20/03.**

**CY SEN F A 11**

**POULE UNIQUE DU 08/02/2025**

**53152175 MAURECOURT FC 1 / MANTOIS 78 FC 1**

**La match R2 étant prioritaire, la Commission dit match à jouer le Mercredi 12/02 à 20H à MAURECOURT.**

**POULE UNIQUE DU 08/02/2025**

**53152177 MUREAUX OFC LES 1 / VERSAILLES 78 FC 1**

**La match R3 étant prioritaire, la Commission dit match à jouer le Mercredi 12/02 à 20H à MAURECOURT.**

**POULE UNIQUE DU 08/02/2025**

**53152175 MAURECOURT FC 1 / MANTOIS 78 FC 1**

**La match R2 étant prioritaire, la Commission dit match à jouer le Mercredi 12/02 à 20H à MAURECOURT.**

**DEMANDES DE  
DÉROGATION ANNUELLE**

**500650 - VERSAILLES 78 FC**

Le club souhaite faire les modifications suivantes :

- U15 D2 à 16h00 au stade SANS SOUCIS

**La Commission donne son accord.**

**FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE**

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F  
RUBRIQUE « PROCÉDURE D'EXCEPTION »**

**La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.**

**En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).**

**L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).**

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

**Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.**

**L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.**

**► LIEN N°1 OU LIEN N°2**

**U18**

**D3-A DU 02/02/2025**

**29717258 CHAMBOURCY ASM 21 / ANDRESY F.C. 21**

Pris note du rapport de CHAMBOURCY.

**La Commission décide de ne pas sanctionner.**

## U15

U15-C DU 01/02/2025  
53110683 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / BAILLY NOISY SFC 1  
Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE et de l'arbitre officiel.  
**La Commission sanctionne l'équipe de BAILLY NOISY d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

## CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 27/01/2025  
29695090 CHANTELOUP LES V. US 1 / ETANG ST NOM ES 1  
Pris note du rapport de CHANTELOUP et de l'arbitre officiel.  
**La Commission décide de ne pas sanctionner.**

D1-A DU 27/01/2025  
29608763 TRAPPES YVELINES 1 / A.S. ANDRESY FUTSAL 1  
Pris note du rapport de TRAPPES FUTSAL.  
**La Commission décide de ne pas sanctionner.**

## DEMANDE DE RAPPORTS

### SENIORS

D5-A DU 19/01/2025  
29535226 LIMAY ALJ 2 / ISSOU AS 1  
Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de POISSY.  
**RAPPEL** : La Commission demande à LIMAY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

### VETERANS

D3-A DU 19/01/2025  
28248138 VILLENES ORG. 31 / MEULAN/JUZIERS/ASFG 31  
**RAPPEL** : La Commission demande à VILLENES ORGEVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

## U18

U18 D2-A DU 26/01/2025  
28251641 AUBERGENVILLE F.C 21 / CARRIERES S/SEINE US 21  
**RAPPEL** : La Commission demande à AUBERGENVILLE un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

## U15

D2-B DU 25/01/2025  
53110460 POISSY FC 2 / LIMAY ALJ 1  
Pris note du rapport de l'arbitre.  
**RAPPEL** : La Commission demande à LIMAY ALJ un rapport concernant la non utilisation de la FMI

## CY U14

POULE UNIQUE DE 11/01/2025  
30088665 RAMBOUILLET YVEL. 21 / VILLENES ORGEVAL 21  
**RAPPEL** : La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport concernant le non envoi de la FMI.

## CRITERIUM DU LUNDI

POULE-A DU 27/01/2025  
29695088 RC ARGENTEUIL 1 / MAUREPAS AS 1  
Pris note du rapport d'ARGENTEUIL.  
**La Commission demande à ARGENTEUIL un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.**

## COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

### Réunion du 30/01/2025

**Présents** : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, MOLLER Didier.

**Excusés** :  
Mme TECHER Isabelle, M. DUPONT Jean-François (CD)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## RAPPEL DE LA COMMISSION

La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match :  
Leurs signatures attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

D5D du 26/01/2025  
29552457 CELLOIS CS 2 / CROISSY US 2  
Réclamation de CELLOIS CS 2 au motif que l'arbitre-assistant de CROISSY US 2 a également participé comme joueur

La Commission demande un rapport à l'Arbitre DYF sur les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant du club de CROISSY US 2  
La Commission demande un rapport à CROISSY US sur les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant.  
A transmettre pour le 06/02/2025 à 12h00.

## U16

D3A du 01/12/2024  
28253596 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 21 / BREVAL LONGNES FC 21  
Dossier transmis par la Commission d'Appel Départementale.

De l'audition du 09/01/2025 par la Commission d'Appel Départementale, il en ressort :  
\* les 4 licenciés inscrits sur le banc de touche de BREVAL LONGNES FC étaient absents  
\* le licencié ayant fonction d'entraîneur de BREVAL LONGNES FC ne figure pas sur la FMI  
\* le signataire de la FMI pour BREVAL LONGNES FC est l'un des 4 absents  
\* le contrôle physique n'a pas été exercé pour les bancs de touche

**Amende : 100€ à BREVAL LONGNES FC**  
**Motif** : infraction aux articles 8 et 13 du Règlement Sportif du DYF (article 200 des Règlements Généraux.)

## REPRISE DE DOSSIERS

### SENIORS

D4A du 19/01/2025  
28222785 VAUXOISE ES 2 / POISSY FC 2  
Demande d'évocation de VAUXOISE ES 2 portant sur la participation du joueur SOUMARE Mouhamed, licence 2545006876 de POISSY FC 2, susceptible d'être suspendu.  
Réponse de POISSY FC, remerciements.

Retenant que le joueur **SOUMARE Mouhamed, licence 2545006876 de POISSY FC 2a** été suspendu 1 match ferme à partir du 13/01/2025 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 07/01/2025 pour 2<sup>ème</sup> récidive d'avertissement.

Constatant que le joueur **SOUMARE Mouhamed, licence 2545006876 de POISSY FC 2a** participé au match en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :  
« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur **encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.** »

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :**  
**Evocation recevable et fondée.**

**En conséquence la Commission dit :**  
**Match 28222785 du 19/01/2025 VAUXOISE ES 2 / POISSY FC 2**  
**Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à POISSY FC 2, pour en attribuer le gain à VAUXOISE ES 2 (3 points, 1 but)**

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **SOUMARE Mouhamed**, licence 2545006876 de **POISSY FC 2** est **suspendu 1 match ferme à partir du 03/02/2025**

**Débit : 43,50€ à POISSY FC**

**Motif** : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 80€ à POISSY FC**

**Motif** : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D4A du 19/01/2025**

**28220853 ECQUEVILLY EFC 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1**

Demande d'évocation d'ECQUEVILLY EFC 1 portant sur la participation du joueur ROUSSEAU Gaëtan, licence 2338141925 de BONNIERES FRENEUSE FC 1, susceptible d'être suspendu.  
Réponse de BONNIERES FRENEUSE FC, remerciements.

Retenant que le joueur **ROUSSEAU Gaëtan**, licence 2338141925 de **BONNIERES FRENEUSE FC 1** a été suspendu 2 matches fermes à partir du 08/12/2024 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 10/12/2024 pour anéantissement d'une occasion de but.

Constatant que le joueur **ROUSSEAU Gaëtan**, licence 2338141925 de **BONNIERES FRENEUSE FC 1** n'a pas participé au match D4A 28220835 du 15/12/2024 BONNIERES FRENEUSE FC 1 / CS ROSNY FOOTBALL 2, purgeant ainsi un match de suspension.

Constatant que l'équipe BONNIERES FRENEUSE FC 1 n'a pas disputé de match entre le 16/12/2024 et le 18/01/2025.

Constatant que le joueur a participé au match en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension restant ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.* »

Au regard de l'article 41.4 du Règlement Sportif du DYF

« *La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.*

*Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.* »

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :**  
**Evocation recevable et fondée.**

**En conséquence la Commission dit :**

**Match 28220853 du 19/01/2025 ECQUEVILLY EFC 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1**

**Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à BONNIERES FRENEUSE FC 1, pour en attribuer le gain à ECQUEVILLY EFC 1 (3 points, 1 but)**

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **ROUSSEAU Gaëtan**, licence 2338141925 de **BONNIERES FRENEUSE FC 1** est **suspendu 1 match ferme à partir du 03/02/2025**

**Débit : 43,50€ à BONNIERES FRENEUSE FC**

**Motif** : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 80€ à BONNIERES FRENEUSE FC**

**Motif** : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D4C du 19/01/2025**

**28221004 VOISINS FC 3 / GUYANCOURT ES 2**

Réserves de VOISINS FC 3 portant sur l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour l'équipe de GUYANCOURT ES 2.

Après lecture du rapport l'Arbitre DYF

Après lecture du rapport à GUYANCOURT ES

La Commission retient :

Le joueur n°13 ABOURI Wassim a été arbitre-assistant pour GUYANCOURT ES au coup d'envoi.

Au début de la seconde période, M. QUANBO Jamel Educateur et Dirigeant-Responsable a remplacé M. ABOURI pour que ce dernier rentre en jeu.

L'arbitre DYF a expliqué au club de GUYANCOURT ES que ce remplacement n'était pas autorisé, le remplacement a quand même eu lieu.

Le capitaine de VOISINS FC 3 a immédiatement fait part de son opposition en signifiant à l'Arbitre DYF son souhait de déposée une réserve motivée par le remplacement de l'arbitre-assistant.

La transcription de la réserve a été faite en fin de match.

Au regard de l'article 17.6 du Règlement Sportif du DYF – ARBITRAGE

« *En cas de non-respect des conditions réglementaires applicables à l'exercice des fonctions d'arbitre ou d'arbitre-assistant, le club fautif encourt la perte de la rencontre par pénalité si des réserves motivées ont été formulées à ce sujet sur la feuille de match ;* »

**En conséquence, la Commission dit :**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à GUYANCOURT ES 2 pour en attribuer le gain à VOISINS FC 3 (3 points, 1 but)**

**Débit : 43.50€ à GUYANCOURT ES**

**Motif** : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission constate que le contrôle visuel n'a pas été exercé pour les bancs de touche.

M. BENOUDA inscrit comme arbitre-assistant pour GUYANCOURT ES 2 ne s'est pas présenté et la FMI n'a pas été rectifiée.

**D5A du 19/01/2025**

**29535222 OLYMPIQUE MANTES FC 2 / JUZIERS FC 2**

Réserves de JUZIERS FC 2 ainsi intitulées : « *joueur évoluant en équipe supérieure lors du dernier match de la A* »

Au regard de l'article 30.5 du Règlement Sportif du DYF :

« *Les réserves doivent être motivées, c'est à dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.* »

**En conséquence, la Commission dit :**  
**Réserves irrecevables.**

Toutefois, à la lecture du mail de confirmation de JUZIERS FC, la Commission instruit une réclamation au titre de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF « *Un joueur ne peut participer à un match de compétition du District des Yvelines de Football, dans une équipe inférieure de son club, s'il a pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.* »  
Sans réponse d'OLYMPIQUE MANTES FC.

Après vérification, le joueur KHALIFA Fodil, licence 9605146777 d'OLYMPIQUE DE MANTES FC a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure OLYMPIQUE DE MANTES FC en D4A le 12/01/2025 contre CS ROSNY FOOTBALL 2, alors que l'équipe supérieure ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Match 29535222 du 19/01/2025 OLYMPIQUE MANTES FC 2 / JUZIERS FC 2**

**Perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à OLYMPIQUE MANTES FC 2, JUZIERS FC 2 conserve 0 point, 0 but acquis sur le terrain**

**Débit : 43.50€ à OLYMPIQUE MANTES FC**

**Motif** : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 25€ à OLYMPIQUE MANTES FC**

**Motif** : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

*Nota : Rémi FERÉY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.*

**CDM**

**D1A du 19/01/2025**

**28234786 ST CYR LUSO 6 / ACHERES BENFICA AP 5**

Demande d'évocation de ST CYR LUSO 6 portant sur la participation du joueur RIBEIRO Michael, licence 2543705595 d'ACHERES BENFICA AP 5, susceptible d'être suspendu.

Réponse d'ACHERES BENFICA AP, remerciements.

Retenant que le joueur **RIBEIRO Michael**, licence 2543705595 de **ACHERES BENFICA AP 5** a été suspendu 12 matches fermes à partir du 09/04/202 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 11/06/2024 pour acte de brutalité.



Constatant que le joueur **RIBEIRO Michael**, licence **2543705595 d'ACHERES BENFICA AP 5** n'est pas inscrit sur les feuilles de matches ci-dessous :

\*CDM D1 du 14/04/2024 MESNIL ST DENIS ASL 5 / ACHERS BENFICA AP 5  
\*CDM D1 du 28/04/2024 ACHERS BENFICA AP 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 5  
\*CDM D1 du 05/05/2024 FONTENAY LE FLEURY FC 5 / ACHERS BENFICA AP 5  
\*CDM D1 du 23/05/2024 CROISSY US 5 / ACHERS BENFICA AP 5  
\*CDM D1 du 06/10/2024 ACHERS BENFICA AP 5 / VOISINS FC 5  
\*CDM D1 du 13/10/2024 CLAYES S/BOIS USM 5 / ACHERS BENFICA AP 5  
\*CDM D1 du 10/11/2024 ACHERS BENFICA AP 5 / VILLEPREUX FC 5  
\*CDM D1 du 17/11/2024 TRIEL AC 5 / ACHERS BENFICA AP 5  
\*CDM D1 du 01/12/2024 ACHERS BENFICA AP 5 / BEYNES FC 5  
\*CDM D1 du 15/12/2024 ACHERS BENFICA AP 5 / CROISSY US 5  
\*CDM D1 du 12/01/2025 ACHERS BENFICA AP 5 / VILLIERS LE M. AS 5  
Il en ressort que le joueur a purgé 11 matches sur 12.

Constatant que le joueur a participé au match en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le dernier match ferme de suspension restant, ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur **encourt néanmoins une nouvelle sanction** pour avoir évolué en état de suspension.* »

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :**  
**Evocation recevable et fondée.**

**En conséquence la Commission dit :**  
**Match 28234786 du 19/01/2025 ST CYR LUSO 6 / ACHERS BENFICA AP 5**  
**Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à ACHERS BENFICA AP 5, pour en attribuer le gain à ST CYR LUSO 6 (3 points, 0 but)**

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **RIBEIRO Michael**, licence **2543705595 d'ACHERES BENFICA AP 5** est suspendu 1 match ferme à partir du 03/02/2025

**Débit : 43,50€ à ACHERS BENFICA AP**  
**Motif :** droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 80€ à ACHERS BENFICA**  
**Motif :** inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## U16

**D1 du 19/01/2025**  
**28215454 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21**  
Match non joué, les arbitres ainsi que le délégué DYF ayant constaté la non-conformité d'un but sur le stade Tobrouk.

Après lecture du rapport de SARTROUVILLE ES  
Après avis de la Commission de la Commission des Terrains et Installations Sportives

La Commission dit que la responsabilité du club n'est pas engagée.

**En conséquence la Commission décide :**

**Match à jouer**  
et rappelle que 3 arbitres et un délégué avaient été désignés pour le match en rubrique

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions  
Transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage  
Transmis à la Commission des Délégués  
Transmis à la CDPME

**D3B du 19/01/2025**  
**28253704 CROISSY US 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21**  
Demande d'évocation de CROISSY US 21 portant sur le nombre de joueurs mutés de MAISONS LAFFITTE FC 21, supérieur au nombre permis par le Règlement.  
Ne s'agissant pas d'un cas d'évocation tel que le prévoit l'article 187.2 des Règlements généraux, à la lecture de la lettre d'appui, la Commission instruit une réclamation.  
Réponse de MAISONS LAFFITTE FC, remerciements.

Après vérification,  
Le joueur COLOMBO Benicio, licence 2548504282 enregistrée le 21/09/2024, est muté hors période  
Le joueur LOPES SILVA Joao, licence 2548537975 enregistrée le 12/07/2024, est muté  
Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :  
« *Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux.* »

**En conséquence, la Commission dit :**  
**Réclamation recevable mais non fondée**

**Débit : 43,50€ à CROISSY US**  
**Motif :** droit de réclamation (annexe 2 du Règlement sportif du DYF - Dispositions financières)

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 3 février 2025

**Présents :** M. Thierry BOKOBZA (Président), MM, Laurent PATRIGEON, Michel LOUVEL, Stéphane PILLEMONT, Mmes Monique ELISABETH, Laetia GRIVOT, Yvane JONNAIS

**Absents excusés :** MM., Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Jean-Éric INACIO, Luis PEDRO GOMES Tony GABIER,

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

### CATEGORIE U6-U9 PLATEAUX U7

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux viennent d'ouvrir. La date butoir a été fixée au mercredi 12 février.

### PLATEAUX U9

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux viennent d'ouvrir. La date butoir a été fixée au mercredi 12 février.

Pour consulter les prochains plateaux de la saison : [cliquez ici](#)

**92520811 du 08/02/25 : VERSAILLES 78 FC**  
Demande du club si un autre club peut accueillir ce plateau en raison de vestiaires insuffisants avec 2 plateaux U11 & U11F ensuite. TRIEL AC & PSG ne peuvent accueillir non plus. Accord des CLAYES S/BOIS USM.  
**Plateau à jouer aux CLAYES S/BOIS USM.**

**CELLOIS CS**  
Demande du club pour changer de plateau en raison d'un même site d'accueil le 11/01 au MESNIL LE ROI AS.  
**La publication des plateaux ayant eu lieu il y a environ deux semaines, la demande est considérée comme tardive, la Commission ne peut changer l'affectation des plateaux.**

### CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM ESPOIRS

**SARTROUVILLE ES**  
Pris note du courrier du club concernant son équipe contre VILLENES ORGEVAL du 01/02 et excuse l'absence de l'éducateur.

## CHALLENGES PLATEAUX

Pour consulter la programmation des Challenges du 8 février prochain : [cliquez ici](#).

### CRU11 15 :du 08/02/25 : ROSNY CSM

Demande du club pour jouer ce plateau à 9h30, comme chaque semaine avec sa dérogation annuelle.

**Accord de la Commission, merci de prévenir vos adversaires.**

### DYF 24 du 08/02/25 : VILLIERS LE MAHIEU AS

Demande du club si celui de NEAUPHLE peut accueillir à sa place en raison de l'état de son terrain.

**En attente de l'accord écrit de NEAUPHLE PONT RC.**

### DYF 24 du 08/02/25 : TESSANCOURT FC

Demande du club si celui d'ANDRESY FC peut accueillir à sa place en raison de l'état de son terrain. Accord d'ANDRESY FC.

**Plateau à jouer à ANDRESY FC**

### DYF 50 : AUTEUILLOIS AS

Accord de CARRIERES GRESILLONS pour accueillir ce plateau à la place d'AUTEUILLOIS AS.

**Accord de la Commission, plateau à jouer à 11h00 à CARRIERES GRESILLONS.**

## CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS

### BONNIERES FRENEUSE FC

Le club nous informe que les responsables des équipes U12 & U13 de SARTROUVILLE ont refusé de signer la FMI.

**La Commission demande des explications au club de SARTROUVILLE pour le lundi 10 février, 12h00 au plus tard.**

## FESTIVAL FOOT

Pour consulter la programmation des Challenges du 8 février prochain : [cliquez ici](#).

### Dérogation validée par la Commission pour jouer à 14h00

01 : VERSAILLES 78 FC  
04 : MANTOIS 78 FC  
22 : MONTIGNY LE BX AS  
23 : ST ARNOULT FC  
26 : TRIEL AC  
30 : VINSKY FC  
31 : LOUVECIENNES AS  
46 : BONNIERES FRENEUSE FC  
51 : VILLEPREUX FC  
58 : ABLIS FC SUD  
62 : ESSARTS LE ROI AGS  
63 : LAINVILLOIS FC  
64 : AUBERGENVILLE FC  
68 : ELANCOURT OSC

### 32 : VILLENNES ORGEVAL FC

Demande du club pour jouer ce plateau à 12h30 en raison de l'état de son terrain en herbe et de l'occupation par des équipes U14/U15 à 14h00 & 16h00.

**Accord de la Commission.**

### 59 : INTERFOOT

Le club ne pourra organiser ce plateau en raison de la fermeture de son terrain. MAURECOURT FC ne peut pas accueillir non plus.

**En attente d'une réponse des MUREAUX OFC & VILLENNES ORGEVAL sans quoi le plateau sera reporté dès la semaine suivante.**

## FORFAIT NON AVISE

### U13 ESPOIRS

Rappel avant amende  
Rencontres du 01/02/25

### 1er forfait du 30/11

29930887 : AUBERGENVILLE FC 1

### 2ème forfait du 01/02

29930860 : AUBERGENVILLE FC 1

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U7

Rappel avant amende  
Plateaux du 18/01/25

MESNIL ST DENIS AS  
ISSOU AS  
PORCHEVILLE FC  
LIMAY ALJ  
VERNEUIL S/SEINE US

### U9

Rappel avant amende  
Plateaux du 25/01/25

- ST ARNOULT ( ESSART LE ROI/ ABLIS)  
- CONFLANS RACING ( MONTESSON/ CHANTELOUP)  
- POISSY ( VELIZY/ VALLEE)  
- ELANCOURT ( CHESNAY/ VOISIN)  
- BOIS D'ARCY ( VILLIERS LE MAHIEU/ VESINET)  
- LIMAY ( ROSNY 1/ EPONE)  
- PORCHEVILLE ( ROSNY 2 / GUERVILLE )

### U8-U9 ESPOIRS

Rappel avant amende  
Rencontres du 25/01/25

### Fiche récapitulative

2403 : VERSAILLES 78 FC (VELIZY ASC, VOISINS FC)

### Fiche équipe

VERSAILLES 78 FC  
VELIZY ASC  
VOISINS FC  
MUREAUX O.F.C. LES  
LIMAY ALJ  
SARTROUVILLE ES  
TRAPPES E.S  
VILLENNES ORGEVAL FC  
CONFLANS FC

## FEUILLES MATCHS MANQUANTES

### U10-U11 DPTAL

Rappel avant amende  
Rencontres du 25/01/25

### U10

29926000 MANTOIS 78 FC 22 - MANTES LA JOLIE VF 21  
29926756 LIMAY ALJ 22 - ECQUEVILLY E.F.C. 22  
29926757 MANTOIS 78 FC 24 - ENTENTE VERNEUIL 22  
29926989 SARTROUVILLE ES 22 - HOUILLES A.C. 23  
29926990 HOUILLES S.O. 22 - CARRIERES S/SEINE US 22

### U11

29925960 ECQUEVILLY E.F.C. 1 - FONTENAY ST PERE AS 1  
29926728 LIMAY ALJ 2 - ECQUEVILLY E.F.C. 2  
29926729 MANTOIS 78 FC 4 - ENTENTE VERNEUIL 2  
29926962 HOUILLES S.O. 2 - CARRIERES S/SEINE US 2  
29927765 ELANCOURT O.S.C. 4 - VELIZY ASC 2  
29930226 CONFLANS F.C. 3 - VAUXOISE ES 1  
29930254 CONFLANS F.C. 4 - VAUXOISE ES 2  
29936301 CLAIREFONTAINE FC 1 - ST ARNOULT U.S. 2

### U10-U11 ESPOIRS

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs  
Rencontres du 25/01/25

### U10

29925924 : EPONE USBS 21 / MAUREPAS AS 21

### U11

29925636 ELANCOURT OSC 1 - HOUDANAISE R. FC 1 (25/01)  
29925601 : SARTROUVILLE ES 1 / VILLENNES ORG FC 1 (01/02)  
29925714 : EPONE USBS 1 / CHANTELOUP US 1

### U12 - U13 DPTAL

Rappel avant amende  
Rencontres du 25/01/25

### U12

29931235 – CARRIERES GRESILLONS 21 / CONFLANS FC 23  
29931414 – FCRH VESGRE 22 / BUC FOOTBALL AC 21  
29931816 – ELANCOURT OSC 23 / PLAISIROIS FO 23  
29931899 – FCRH VESGRE 23 / RAMBOUILLET YVELINES FC 22

### U13

29931742 – BAILLY NOISY SFC 2 / HOUILLES AC 3  
29931868 – FCRH VESGRE GAMBAS 2 / RABOUILLET YVELINES  
29931941 – CS ROSNY FOOTBALL 2 / AS BUCHELOISE 1  
29931998 – CS ROSNY FOOTBALL 3 / AS BUCHELOISE 2  
29932084 – ENT MAULE MAREIL 1 / BOUAFLE/FLINS ENT 1  
29963074 – ENT MAULE MAREIL 2 / BOUAFLE/FLINS ENT 2  
29963075 – VILLENNES ORGEVAL 3 / VAUXOISE ES 2

### U12 - U13 ESPOIRS

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

### U12

29930897 : LIMAY ALJ 21 / VERNEUIL ENT. 21 (25/01)  
29931095 : MONTFORT USY 21 / MARLY LE ROI US 21 (25/01)  
29931123 : SARTROUVILLE ES 22 / GUYANCOURT ES 22 (25/01)  
29931121 : SARTROUVILLE ES 22 / BAILLY NOISY SFC 21 (01/02)

**U13**  
29930801 : LIMAY ALJ 1 / VERNEUIL ENTE 1 (25/01)  
29930795 : SARTROUVILLE ES 1 / LIMAY ALJ 1 (01/02)

## FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

**Amende après rappel : 20€**  
Pénalité sportive selon application du règlement  
Rencontres du 18/01/25

#### **U10 POULE E**

AUBERGENVILLE FC 21/MAUREPAS AS 21  
Pénalité : -1 pts aux 2 équipes

#### **Rappel avant amende**

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement  
Rencontres du 25/01/25

#### **U10**

#### **POULE C**

CHANTELOUP LES V US 21 / LIMAY ALJ 21

#### **POULE D**

VELIZY ASC 21 / FEUCHEROLLES USA 21

#### **U11**

#### **POULE A**

BOUGIVAL / ES GUYANCOURT

#### **POULE E**

CHANTELOUP LES V US / LIMAY ALJ

### U12-U13 ESPOIRS

**Amende après rappel : 20€**  
Pénalité sportive selon application du règlement  
Rencontres du 18/01/25

#### **U12**

CONFLANS F.C. HOUILLES A.C.  
Pénalité pour CONFLANS FC (-1pt). Victoire HOUILLES AC (5.5)

#### **U13**

#### **POULE A**

MANTOIS 78 FC CARRIERES SUR SEINE US  
Pénalité : -1 pts aux 2 équipes

#### **POULE B**

MONTESSEON US RAMBOUILLET YVELINES  
Pénalité pour MONTESSEON US (-1pt). RAMBOUILLET reste vaincu à l'épreuve (1)

#### **POULE D**

AUBERGENVILLE FC PLAISIROIS FO  
Pénalité : -1 pts aux 2 équipes

VERSAILLES 78 FC PARIS SAINT GERMAIN  
Pénalité : -1 pts aux 2 équipes

#### **Rappel avant amende**

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement  
Rencontres du 25/01/25

#### **U12**

#### **POULE A**

VELIZY ASC 21 / HOUDAN R. FC 21  
LIMAY ALJ 21 / VERNEUIL ENT. 21

#### **POULE B**

MUREAUX OFC 22 / VILLEPREUX FC 21

#### **POULE C**

BOUGIVAL FOOT 21 / MAGNY 78 FC 21

#### **POULE E**

MONTFORT USY 21 / MARLY LE ROI US 21

#### **POULE F**

SARTROUVILLE ES 22 / GUYANCOURT ES 22

#### **U13**

#### **Poule A**

MANTOIS FC CS ROSNY FOOTBALL

#### **POULE B**

SARTROUVILLE ES BAILLY NOISY SFC  
LIMAY ALJ VERNAUIL SIUR SEINE US  
MUREAUX OFC MONTESSON US

#### **POULE C**

BOUGIVAL FOOT MAGNY 78 FC

#### **POULE D**

PARIS SAINT GERMAIN E S GUYANCOURT

## ANOMALIES EPREUVES TECHNIQUES

### U12-U13 ESPOIRS

**Rappel avant amende et pénalité sportive**  
Rencontres du 25/01/25

#### **U13 Poule A**

PECQ US / FOURQUEUX AS  
Pénalité : -1 pt aux 2 équipes  
Motif : manque total jonglerie pour Fourqueux

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du lundi 3 février 2025

Présents :

Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Dorette ELANGUE  
ETEME, Yvane JONNAIS, Corinne STEKELORUM, Oury SY, Luc  
BENOIT, Pascal HANS, Claude KALENDERIAN

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025

### U13

**Samedi 15 Février 2025**

#### **PLATEAU DE ROSNY S/SEINE**

Gymnase Renaux  
18 Rue du Dr Bravy,  
78710 Rosny-sur-Seine

**RESPONSABLE : Naïma BARRIZ**  
Tél: 06 52 33 48 22

**HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 15H00**

ROSNY FOOT CS  
POISSY FC  
LES MUREAUX OFC  
VOISINS FC  
ELANCOURT OSC  
GUYANCOURT ES  
SARTROUVILLE ES

## PLATEAU DE MANTES LA JOLIE

Gymnase Albert Camus  
avenue Albert Camus  
78200 Mantes la Jolie

**RESPONSABLE : Francis DUPRE**  
Tél: 07 87 45 68 04

**HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 15H00**

MANTOIS 78 FC  
VERNEUIL US  
FONTENAY LE FLEURY FC  
MONTESSON US  
PORTES IDF FCF  
MONTIGNY LE BTX AS  
CARRIERES GRESILLONS AS

## PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciés inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

## UIIF FOOT À 5

Les plateaux du 25 janvier 2025 et du 08 février 2025 sont en ligne dans le module foot animation et loisir..

## CHALLENGE UIIF

Tirage des plateaux à jouer le samedi 08 février 2025  
Début des rencontres 11h00 ou 12h30

### PLATEAU A

MANTOIS 78 FC 1 / PLAISIROIS FO 1 / SARTROUVILLE ES 1 / VOISINS FC 1

### PLATEAU B

VERSAILLES 78 FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1 / MUREAUX OFC 1 / FCFF 1

### PLATEAU C

TRAPPES ES 1 / PSG 1 / POISSY FC 1 / ELANCOURT OFC 1

### PLATEAU D

CARRIERES SUR SEINE US / CHESNAY 78 FC 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS / PSG 2

Les deux premières équipes de chaque plateau seront qualifiées.

## FESTIVAL FOOT UI3F

Tirage des plateaux à jouer le samedi 08 février 2025  
Début des rencontres 11h00 ou 12h30

La première équipe citée reçoit le plateau

### PLATEAU A

PSG FC 2 / TRIEL AC 1 / POISSY FC 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

### PLATEAU B

ES GUYANCOURT 1 / POISSY FC 3 / MONTESSON US 1 / VERSAILLES 78 FC 1

### PLATEAU C

RAMBOUILLET YVELINES 1 / VOISINS FC 2 / POISSY FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

### PLATEAU D

MUREAUX OFC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

### PLATEAU E

VOISINS FC 1 / TRAPPES ES 1 / MARLY ETANG 1

### PLATEAU F

MONTIGNY LE BRETONNEUX AS / TRAPPES ES 2 / FCFF 1

### PLATEAU G

PLAISIR FO 1 / PSG FC 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

### PLATEAU H

CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / HARDRICOURT US 1 / BAILLY NOISY SFC 1

Les deux premières équipes de chaque plateau seront qualifiées.

## JOUR DE COUPE UI3F

Plateau à jouer le samedi 8 février 2025  
Début des rencontres 11h00 ou 12h30

La première équipe citée reçoit le plateau

### PLATEAU A

FC PORTES ILE DE FRANCE 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS / LES MUREAUX OFC 2

### PLATEAU B

RAMBOUILLET YVELINES 2 / VOISINS FC 3 / LES CLAYES SOUS BOIS USM

### PLATEAU C

CONFLANS FC / SARTROUVILLE ES / CARRIERES GRESILLON / VERNEUIL FOOT

### PLATEAU D

CHESNAY 78 FC 1 / NEAUPHLE-PONT RC 78 / ELANCOURT OFC 1 / CARRIERES SUR SEINES US 2

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 18/01/2025

Second rappel avant amende de 20€ au club recevant  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29727144 Mureaux OFC - Sartrouville Es  
29727188 Voisins FC - Rambouillet Yvelines

### CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 18/01/2025

Second rappel avant amende de 20€ au club recevant  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29726971 FCFPIF - Mantois 78 FC  
29726997 Chanteloup Les V. Us - Carrieres Gresillons  
29727026 Versailles Jussieu - Voisins FC  
29727085 Trappes Es - Plaisirois FO  
29727087 Versailles 78 FC - Voisins FC

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### U18F A 8

Rencontres du 22/01/2025

Premier rappel avant amende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29726829 Montesson US 2 - Limay Alj 1

### U15F A 8

Rencontres du 22/01/2025

Premier rappel avant amende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29726910 Elancourt OSC 2 - Mesnil St Denis Asl 1

### CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 25/01/2025

Premier rappel avant amende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29727225 Elancourt OSC 1 - Trappes Es 1

### CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 25/01/2025

Premier rappel avant amende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29727225 Elancourt OSC 1 - Trappes Es 1

### SENIORS F A 8

Rencontres du 29/01/2025

Premier rappel avant amende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29726783 Gargenville Stade 1 - Voisins FC 2

## CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 18/01/2025

Second rappel avant mende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

29727187 Plaisirois FO 1 - Trappes ES 1

## RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).

➤ En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match

papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.

- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

## RENCONTRES A JOUER

### SENIORS F A 8

#### CRITERIUM POULE A

à jouer le 5 février 2025

PORTES IDF FCF/ GARGENVILLE STADE

à jouer le 15 février 2025

GARGENVILLE STADE / SARTROUVILLE ES

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre peut être avancée

#### CRITERIUM POULE B

à jouer le 15 février 2025

VALLEE 78 FC / VOISINS FC

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre peut être avancée

### U18F A 8

#### CRITERIUM POULE A

à jouer le 5 février 2025

ROSNY FOOT CS / CONFLANS FC

BREVAL PLATEAU - LIMAY ALJ

### U15F A 8

#### CRITERIUM POULE B

à jouer le 08 février 2025

PORTES IDF FCF / MUREAUX OFC

### U13F A 8

#### CRITERIUM POULE B

à jouer le 12 février 2025

GUERVILLE ARNOUVILLE AS / ROSNY S/SEINE CSM

#### CRITERIUM POULE E

à jouer le 12 février 2025

TRAPPES ES 1 / VOISINS FC 1

## MATCH NEUTRALISÉ

29726977 Portes FC Féminin IDF - Guerville Arnouville AS

## COURRIERS

#### CRITERIUM SENIORS F A 8 POULE A DU 18/01/2025

29726783 GARGENVILLE STADE / VOISINS FC 2

Suite aux 2 reports du match du 18/01//2025, VOISINS FC demande l'inversion du match du 12/02/2025, conformément au règlement 20.3 du RS du DYF.

**La Commission donne son accord, Voisins FC restant club recevant (FMI).**

**Rencontre à jouer le 12/02/2025 à 20h**

**L'horaire de la rencontre pourra être déplacé en cas d'accord des deux clubs.**

## ERRATUM

Suite au courrier de GUYANCOURT ES, la Commission annule l'amende ci-dessous

### CRITERIUM U13F A 8

**Amende après rappels au club d'accueil : 20€**

**(Annexe 2 du R.S. du DYF)**

**Rencontres du 14/12/2024**

29759272 ES Guyancourt F - Clayes Ss/Bois USM

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreint du 03/02/2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

## FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## RESULTATS DES PLATEAUX

### U14

Samedi 1 Février 2025

#### PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

QUALIFIES : ST GERMAIN EN LAYE FC / CHAMBOURCY ASM

Forfait avisé : POISSY FC

Dimanche 2 Février 2025

#### PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

QUALIFIES : FONTENAY LE FLEURY FC / PLAISIROIS FO

#### PLATEAU DE BOIS D'ARCY

QUALIFIES : ELANCOURT 1 / ELANCOURT 2

Forfaits avisés St CYR AFC 1 & 2

## PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

### U12

Samedi 15 Février 2025

#### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

ANDRESY FC 1  
CARRIERES GRES. 2  
VERNEUIL US 1  
CBPS

#### POULE B

ANDRESY FC 2  
CARRIERES GRES. 1  
VERNEUIL US 2  
POISSY FC

Dimanche 23 Février 2025

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTFORT/USY 1  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN FC 1  
BUC FOOTBALL AO

#### POULE B

MONTFORT/USY 2  
PLAISIROIS FO 1  
ST GERMAIN FC 2  
MESNIL ST DENIS ASL

Samedi 1 Mars 2025

#### PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet  
Rue Charles Tellier  
78520 LIMAY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

LIMAY ALJ 1  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENFANCE 1  
AUBERGENVILLE FC 2  
LES MUREAUX OFC 1

#### POULE B

LIMAY ALJ 2  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE 2  
AUBERGENVILLE FC 1  
LES MUREAUX OFC 2

Dimanche 13 Avril 2025

#### PLATEAU 1/2 FINALE

### U13

Samedi 22 Février 2025

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

REVES D'ENFANCE 1  
VERNEUIL US 2  
ASJ ACHERES  
POISSY FC  
LES MUREAUX OFC 1

#### POULE B

REVES D'ENFANCE 2  
VERNEUIL US 1  
ANDRESY FC  
CARRIERES SUR SEINE  
LES MUREAUX OFC 2

Samedi 26 Avril 2025

#### PLATEAU 1/2 FINALE

### U14

Samedi 19 Avril 2025

#### PLATEAU 1/2 FINALE

### U16

Dimanche 16 Février 2025

#### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT  
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTIGNY LE BX 1  
FONTENAY FC 2  
ST CYR AFC 1  
ASJ ACHERES

#### POULE B

MONTIGNY LE BX 2  
FONTENAY FC 1  
ST CYR AFC 2  
ECQUEVILLY E.F.C.

Samedi 22 Février 2025

#### PLATEAU DE VERNOUILLET

Gymnase Philippe de Dieuleveult  
Route de Chapet  
78540 VERNOUILLET

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT  
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

VERNEUIL US 1  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 1  
BREVAL

#### POULE B

VERNEUIL US 2  
CARRIERES Gres. 1  
ST GERMAIN FC 2  
MANTOIS 78 FC

Dimanche 20 Avril 2025

#### PLATEAU 1/2 FINALE

## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 03/02/2025

### EXTRAIT DU PV DE LIGUE

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENTS

#### NEAUPHLE LE CHATEAU - STADE MICHEL LORIEUX 2 - NNI 784420102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2028.

Installation visitée par M. LEDUC, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Yvelines, le 23/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 16/12/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

AAC Plan de coupe

Plan de l'aire de Jeu

Plan des Vestiaires Rapport de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 31/01/2035

## CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENTS AVIS PREALABLE

### MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 3 - NNI 783610103

Cette installation sportive est classée niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de la pelouse naturel par un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis:

Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/01/2025

Lettre d'intention de réalisation de travaux du 20/01/2025

Plan de l'aire de jeu 100m x 60m avec zone de sécurité de + de 2.50

Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendrait donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&S Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,

- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 SYN. REMARQUE: L'accès au terrain depuis les vestiaires, emprunte une voie ouverte à la circulation publique de véhicules pendant les périodes d'utilisation sportive.**

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES AVIS PREALABLE

### COIGNIERES - STADE ESPACE ALPHONSE DAUDET 2 - NNI 781680102

L'éclairage de cette installation sportive est classé niveau E7 jusqu'au 14/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED ,ainsi que des documents transmis:

Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/01/2025

Etude d'éclairage

Fiche technique projecteurs

Plan de l'aire de jeu :(dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 24 m 12 projecteurs de 1550 W (AAA-Lux)

Température de couleur(K):5000K,

Angle Max des projecteurs :66 °

Au regard des éléments transmis:

Eclairage moyen horizontal : 160 lux

U1h calculé ( EhMin/EhMax) : 0.58

U2h calculé (EhMin/EhMoy) :0,81

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométriques in-situ soient conformes.**

### MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 3 - NNI 783610103

L'éclairage de cette installation sportive été classé niveau Entraînement jusqu'au 30/09/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED ,ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable du propriétaire du 02/12/2024

Etude d'éclairage

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.

Implantation: 4 mats de 18 m de hauteur

Angle Max des projecteurs :inférieur à 70°

Nombre total des projecteurs: 8 de 1625 W

Température de couleur(K):5000K

Au regard des éléments transmis:

Eclairage moyen horizontal : 184 lux

U1h calculé ( EhMin/EhMax) : 0.60

U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,79

Rapport Emin/Emax: 0,51

Eblouissement ( Glare rating) : GR =44

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-suti soient conformes.**

# FLASH ACTU TECHNIQUE !

## PUISSANCE FOOT & LA DICTÉE DANS MON CLUB

Campagne d'inscription Saison 2024/2025



La campagne d'inscription à l'opération 2024/2025

« Une Dictée dans mon Club » est ouverte !

Cette action a pour objectif de réunir tout ou partie des licenciés des clubs autour d'un projet éducatif commun, en participant à une dictée adaptée à l'ensemble des acteurs des clubs : joueur.se.s, petits et grands, éducateur.trice.s, dirigeant.e.s, arbitres, parents accompagnateurs, partenaires...

Quand ?

**Cet évènement doit être organisé prioritairement :**

**Entre le 1er avril et le 4 mai 2025  
(notamment durant les vacances de printemps)**

[Cliquez-ici pour en connaître les modalités  
d'organisation au sein du club & ici pour retrouver en vidéo la dictée de 2024](#)

Nous invitons les clubs intéressés à s'identifier.

Il vous suffit pour cela de **remplir le formulaire ci-dessous** pour nous donner toutes les informations sur votre projet d'organisation d'une Dictée pour les membres de votre club.

**Cliquez sur le lien suivant :**

[Questionnaire d'inscription à compléter avant le 14 février 2025](#)

Grâce à ces réponses, nous vous recontacterons pour vous donner tous les outils nécessaires à l'organisation de cet évènement fédérateur au sein de votre club, notamment le texte de la dictée et d'autres éléments permettant d'animer la dictée.

Pour tout renseignement complémentaire :

Contactez Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.

Département Technique : 01 80 92 80 28/30 - Messagerie : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)



# FLASH ACTU TECHNIQUE (La suite) !

## LABELS JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE, FÉMININES & FUTSAL

### Remise officielle des Dotations FFF Nike - Saison 2023/2024



LABEL JEUNES FFF  
CRÉDIT AGRICOLE



LABEL JEUNES FFF  
CRÉDIT AGRICOLE  
FÉMININES



LABEL JEUNES FFF  
CRÉDIT AGRICOLE  
Futsal

En amont du tirage au sort des 1/4 de finales des Coupes des Yvelines 2025 a eu lieu la remise officielle des dotations Labels Jeunes FFF Crédit Agricole aux clubs lauréats de la saison 2023/2024, ce :

**Jeudi 30 janvier 2025 à 18h30  
au siège du District - Salle Alain Maillet**

Ces remises se sont déroulées en présence du partenaire Crédit Agricole.

Les Clubs lauréats ont été récompensés par la remise d'équipement (maillots, chasubles, sacs à dos pour les encadrants...) et de matériel pédagogique (buts, sacs à ballons, ballons...), le tout offert par les partenaires Nike et Crédit Agricole sur cette opération.

#### Liste des clubs récompensés, pour le Label Jeunes FFF CA :

- CARRIERES-SUR-SEINE U.S. - Niveau Espoir (reconduction)
- MONTESSON U.S. - Niveau Espoir (reconduction)
- ÉLANCOURT O.S.C. - Niveau Espoir (renouvellement)
- HOUILLES A.C. - Niveau Espoir (renouvellement)
- FOURQUEUX A.S. - Niveau Espoir (nouveau)
- LE CHESNAY 78 F.C. - Niveau Espoir (nouveau)
- MAISONS LAFFITTE F.C. - Niveau Espoir (nouveau)
- ROSNY-SUR-SEINE C.S. - Niveau Espoir (nouveau)

#### Liste des clubs récompensés, pour le Label Jeunes FFF CA Féminines :

- PARIS SAINT GERMAIN F.C. - Niveau Or
- CARRIERES-SUR-SEINE U.S. - Niveau Bronze
- ÉLANCOURT O.S.C. - Niveau Argent
- MONTESSON U.S. - Niveau Bronze



**Contact : Département Technique : 01 80 92 80 30 - Messagerie : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)**